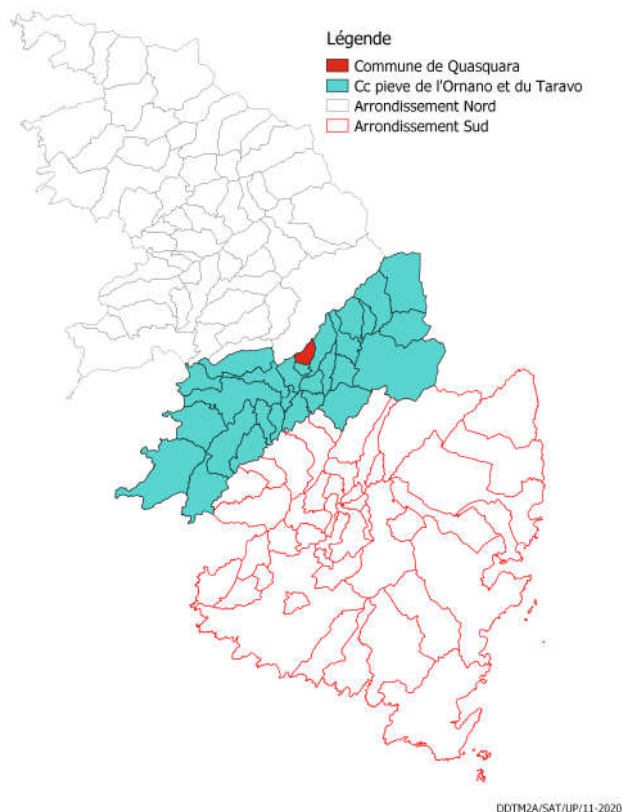


Signature de la charte EcoQuartier du projet « Village de Quasquara »

Pierre Larrey, secrétaire général, et Paul-Antoine Bertolozzi, maire de Quasquara, signent le 12 août 2021 la charte "EcoQuartier" du projet "village de Quasquara".

La commune de Quasquara est candidate au label ÉcoQuartier. Le projet « d'écovillage » comprend plusieurs aménagements, notamment la création de logements et de services associés permettant de répondre aux demandes d'installation sur la commune et la valorisation de l'espace public et des cheminements doux en faveur de la mobilité et des échanges entre personnes.



La commune de Quasquara appartient à la communauté de communes de la Piève de l'Ornano.

Elle fait partie du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) créé en 2016 entre la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo et la communauté de communes de la Piève de l'Ornano.

Il s'agit d'un outil d'ingénierie et de développement au service de ces intercommunalités, couvert par un contrat de ruralité pour permettre un meilleur développement des 45 communes concernées.

Les différents enjeux du territoire

Redynamiser les communes

Dans le cadre de son développement, la commune a élaboré une carte communale et une stratégie de développement qui vise à développer l'offre de logements et de services dans le village. Cet objectif est

d'ailleurs l'un des axes de développement du contrat de ruralité du PETR, avec des projets dans différentes communes.

Quasquara ne bénéficie à ce jour plus de commerce ni de service médical, d'où la volonté des élus de ré-planter des activités dans les hameaux, pour limiter au maximum les déplacements.

Créer une nouvelle offre de logement

La commune de Quasquara fait partie d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat d'une durée de 5 ans (2018-2023) qui prévoit la réhabilitation de 145 logements privés existants pour un montant de subventions de 1 519 912 €.

Diversifier l'offre en matière de logements en répondant aux différentes attentes des usagers, habitants ou touristes permettra de renforcer l'attractivité de la commune.

Rendre le territoire attractif

Pour favoriser la visibilité des communes rurales face au tourisme balnéaire, nombre d'entre elles souhaitent développer l'agrotourisme sur leur territoire communal, notamment par la création de sentiers de randonnée, de musées sur la faune ou la flore, et une offre d'hébergement...

Pour inciter les personnes actives à s'installer, l'accès au haut-débit est un des points-clefs de développement pour bon nombre de communes et de communautés de communes, notamment dans le cadre du développement d'espace de co-working et du télé-travail.

Valoriser et protéger le patrimoine local

La valorisation et la protection du patrimoine architectural et paysager contribue à l'amélioration du cadre de vie, en développant les modes doux et alternatifs de déplacements en cohérence avec ce patrimoine.

La protection des espaces naturels passe également par la protection contre les incendies, en développant des aménagements pour éviter le développement de coulées vertes non entretenues